Bulletin de Santé du Végétal

n° 23Date de publication 19 juillet 2017

Date d'observation 18 juillet 2017

Grandes cultures



À retenir cette semaine

<u>Maïs</u>

Diminution des captures de pyrales. Poursuite du vol d'héliothis.

Betterave sucrière

Vol de la 2e génération de charançons adulte. Progression de la cercosporiose.













🧫 Maïs

Réseau maïs 2017

Ce bulletin fait état des observations réalisées en ce début de semaine sur 31 des 46 parcelles déclarées à ce jour dans le réseau Auvergne (8 dans l'Allier, 22 dans le Puy-de-Dôme et 1 en Haute-Loire).

Stade et état des cultures

Les ma $\ddot{}$ s poursuivent leur développement : les $^{3}\!\!\!/_{4}$ des parcelles ont atteint le stade floraison femelle.

% des parcelles au stade 74% 19% 6% 13-15 feuilles floraison mâle floraison femelle

Ravageurs

Pyrale

Observations/reconnaissance

A ce stade, les pontes sont visibles (photo 1 et 2).



Photo 1 : Ponte de pyrale

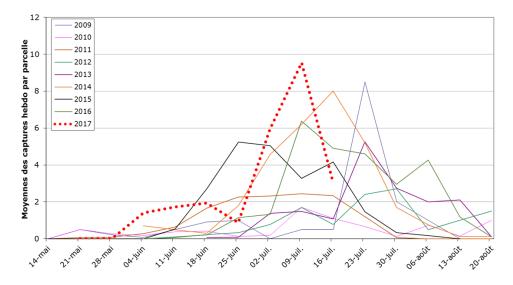


Photo 2 : Eclosion

Piégeage:

	Commune	Capture de la semaine	Capture depuis le début de la campagne	
03	Gannat (piège lumineux)	-	226	
	Cindré	2	34	
	Franchesse	2	21	
	Gannat	-	24	
	Escurolles	8	35	
	Isle et Bardais	-	60	
	Le Theil	-	7	
	Limoise	0	8	
	Rongères	-	2	
	Saint-Pont	-	24	
	Saint-Pourçain-sur-Besbre	-	28	
	Seuillet	-	21	
63	Antoingt	4	10	
	Bussières-et-Pruns	6	14	
	Culhat	2	12	
	Lussat	8	32	
	Luzillat	-	8	
	Montpensier	-	44	
	Pérignat-les-Sarliève	1	7	
	Saint Beauzire	0	0	
	Seychalles	0	11	

Evolution des captures moyennes de pyrales en Auvergne



Le nombre de captures diminue fortement cette semaine (voir graphique ci-dessus). De nouvelles captures ont été recensées dans l'Allier dans 3 parcelles du réseau et dans 5 parcelles dans le Puy-de-Dôme. Aucune nouvelle ponte n'a été observée cette semaine.

Analyse indicative du risque / seuil de nuisibilité :

Le vol de pyrale diminue, aucune ponte n'a été observée cette semaine. Dès que les pontes sont visibles et les larves présentes, ces dernières perforent la tige de maïs pour y nicher. Du stade 10-12 feuilles à la floraison les chenilles vont perforer les feuilles et les tiges ce qui peut provoquer la verse du maïs et favoriser l'entrée de champignons pathogènes comme les fusarioses. Après floraison et jusqu'à maturité, les chenilles vont également pénétrer dans les épis. Il n'existe pas de seuil de risque, mais étant donné sa nuisibilité potentielle (forte verse et développement de fusariose), la seule présence des chenilles constitue un risque.

• Héliothis (Helicoverpa armigera)

Identification: Les papillons pondent sur les soies fraîches, les larves s'alimentent sur les soies avant de gagner le sommet de l'épi où elles seront protégées par les spathes. La chenille, le plus souvent jaunâtre à verdâtre, mesure 30 à 35 mm au dernier stade larvaire (voir photo 3 ci-contre).

Observations: 10 pièges à phéromones ont été relevés cette semaine dans le réseau. Ces pièges permettent de capturer les papillons.



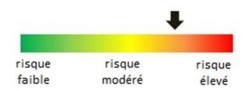
Photo 3 Chenille d'héliothis

11 papillons ont été recensés sur 6 parcelles. (voir tableau ci-dessous)

Département	Commune	Date de première capture	Captures de la semaine	Captures totales
	Cindre	11/07	0	2
Allier	Gannat		-	0
	Saint-Pont		-	0
	Authezat	11/07	1	4
	Le Broc 1		0	0
	Le Broc 2	11/07	3	5
	Chappes	17/07	2	2
Puy-de-Dôme	Culhat		0	0
Puy-de-Dome	Luzillat		0	0
	Martres s/ Morge	11/07	2	10
	Ménétrol	11/07	1	4
	Neschers	11/07	2	5
	Villeneuve les cerfs	11/07	0	4

Analyse indicative : Il n'existe pas de seuil de nuisibilité vis-à-vis de ce ravageur. Ce sont les pontes qui constituent le stade de sensibilité des héliothis aux interventions.

Cette semaine, les captures d'héliothis se poursuivent. Ce vol de papillons coïncide pour la majorité des parcelles avec le stade sensible du maïs : l'émission des soies. Les parcelles de maïs semence sont particulièrement concernées.



Pucerons

Sitobion avenae : observé dans 2 parcelles. La pression est faible (entre 1 à 10 pucerons par plante) pour 2 parcelles (1 dans l'Allier, 1 dans le Puy-de-Dôme).

Metopolophium dirhodum : observé dans 1 parcelle de l'Allier avec 1 à 10 pucerons par plante.

Rhopalosiphum padi sur panicule : non observé.

Espèces	Description	Période et seuil indicatif de risque	
Methopolophium	Taille environ 2 mm Couleur vert amande pâle. Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	Avant 3-4 f. du maïs: 5 pucerons/p. Entre 4 et 6 f. du maïs: 10 pucerons/p. Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/p. Après 8-10 f. du maïs : 100 pucerons/p. Observez à la face inférieure des feuilles	
Sitobion avenae	Taille environ 2 mm Couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur des cornicules qui sont noires	Entre 3 et 10 feuilles du maïs. 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.	
Rhopalosiphum padi	Taille inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles. Seuil de nuisibilité : en l'absence d'auxiliaires et si la population s'accroît au niveau des panicules, 5% des plantes touchées.	

d'après Arvalis-Institut du Végétal

Analyse indicative :

La pression des pucerons est trop faible pour être nuisible.



Autres ravageurs

Cicadelle verte:

Présence signalée dans 1 parcelle sur les feuilles F8 dans le Puy-de-Dôme. Le seuil de nuisibilité n'est atteint que lorsque les cicadelles touchent les feuilles à hauteur de l'épi, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

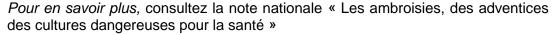
Acariens : Présence signalée dans une parcelle de l'Allier. Les acariens se développent par temps chaud et sec, habituellement en bordure de parcelles sous les vents dominants. Les feuilles de la base de la plante jaunissent et peuvent dessécher en cas d'attaque sérieuse. La nuisibilité est réelle quand la feuille de l'épi est atteinte, ce qui n'est pas le cas pour le moment.



Adventices

Cette semaine, une parcelle du réseau est signalée avec une présence faible d'ambroisie. Une autre parcelle est signalée avec de l'ambroisie en bordure de parcelle.

Rappelons que cette plante, au pollen très allergène, fait l'objet d'un Arrêté préfectoral dans chacun des 4 départements auvergnats. Ces arrêtés rendent obligatoire la lutte contre cette adventice (prévention de la pousse des plants d'ambroisie et destruction des plants déjà développés).





En ce qui concerne les autres adventices, les parcelles de maïs sont globalement propres cette année : 10 parcelles ont fait l'objet d'une notation adventices, 8 parcelles ont une note supérieure ou égale à 8 (sachant qu'une note de 10 = pas d'adventices dans la parcelle), 1 parcelle est notée à 7 (désherbage acceptable). Une seule parcelle est notée 6. Les adventices retrouvées sont essentiellement des chardons, liserons ou prêles en bordures, et des liserons, renouées liserons, renouées des oiseaux et sétaires à l'intérieur des parcelles.

Betterave sucrière

Réseau

12 parcelles ont été observées sur les 20 référencées à ce jour.

Stades et état des cultures

La couverture foliaire est encore de bonne qualité pour l'ensemble de la sole betteravière ; les bonnes conditions météorologiques sont favorables à la croissance des racines.

Ravageurs

Charançon LIXUS JUNCI

Observations:

- A l'intérieur des pétioles les larves les plus âgées sont en fin de nymphose (voir photo) ; il est ainsi possible d'apercevoir les jeunes charançons prêts à voler.
- Les adultes de 2e génération commencent de voler sur l'ensemble de la sole betteravière : dès la maturité sexuelle des femelles il y aura accouplement et ensuite début des pontes de 2e génération ; le nombre important de larves par betterave engendrera des vols significatifs dans les semaines à venir.

Nuisibilité: Les galeries provoquent une dégradation du collet qui nuit à la croissance de la betterave et sont également des portes d'entrée pour différents parasites dont le rhizopus. Les pertes de rendement engendrées par le charançon sont de 2 ordres: perte de poids de 10% et de richesse 15% (essai Cristal-Union 2015).







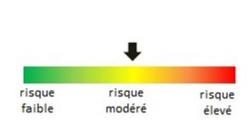
Teigne

Observations:

La présence de chenilles est observée dans 2 parcelles du réseau à Malintrat avec 24 et 35%.

Seuil de nuisibilité : au-delà de 10% de plantes avec présence de larves.

Niveau de risque : Les parcelles en culture sèche sont les plus exposées et doivent faire l'objet d'observations fréquentes ; les conditions pluvieuses ainsi que l'irrigation perturbent le développement des chenilles.



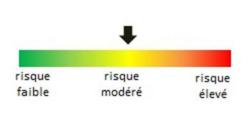


Noctuelles défoliatrices

Observations:

La présence de jeunes chenilles est observée dans la plaine (présence de trous dans le feuillage ou de déjections), ce qui est le cas à St-Beauzire (15%) et à Clerlande (10%).

Seuil de nuisibilité : au-delà de 50% de plantes avec présence de morsures récentes.





Maladies

Cercosporiose

Les observations sont faites suivant la méthode IPM (indice de présence de maladie) portant sur le prélèvement de 100 feuilles (1 par betterave) sur la couronne foliaire intermédiaire.

L'observation de témoins non traités montre une nette augmentation du nombre de feuilles touchées : Clerlande 82 et 95%, Bergonne 39%.

Fréquence : Les taches de cercosporiose sont présentes dans les 12 parcelles observées avec une intensité variant de 4 à 98 % : 1 parcelle avec moins de 5 %, 2 parcelles entre 5 et 20 % et 7 parcelles entre 23 et 98 %). Les parcelles les plus exposées sont à proximité des parcelles très contaminées en 2016, irriguées et régulièrement concernées par les brumes matinales.

Nuisibilité: Au-dessus de 10% de fréquence (20% fin juillet), le risque de développement de la maladie devient maximum. La tolérance variétale ne permet pas de contenir la maladie pendant la phase estivale ; cependant elle permet d'assurer un état sanitaire convenable pour la croissance de fin de cycle.







Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée : http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes **Coordonnées du référent :** François Roudillon (CAO3) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoces agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

